

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Morgane BONNET, Nicolas GILLIER qui donne pouvoir à Damien MÉCHINEAU.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Bruno JAUNET est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Madame le MAIRE salue la présence de la presse.

#### **1 – Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Rapport de présentation**

Madame le MAIRE explique que la présentation la Rapport d'orientation budgétaire est prévue en trois parties :

- Contexte économique général
- Examen des chiffres du compte administratif 2022
- Perspectives année 2023 et suivantes

Madame le MAIRE rappelle que le Budget 2023 ne sera formalisé qu'à l'issue de ce débat, lors du Conseil municipal du 30 mars 2023.

Madame le MAIRE présente les finalités du Débat d'orientation budgétaire.

Madame le MAIRE dit que depuis de nombreuses années l'économie n'avait connu une situation comme l'actuelle : un retour de l'inflation que tout le monde constate au quotidien. La barre de 5% d'évolution des prix par an n'avait pas été dépassée depuis longtemps.

Madame le MAIRE dit que parallèlement l'économie française connaît un ralentissement de la croissance ainsi que de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

Madame le MAIRE explique l'impact de ce contexte inflationniste pour les communes.

Madame le MAIRE dit que la Loi des finances 2023 prévoit une valorisation des bases locatives cadastrales de 7,1%. C'est l'Etat qui le décide, pas la commune. Pour rappel, le vote des taux d'imposition interviendra lors du vote du budget, fin mars

Madame le MAIRE présente les évolutions de la fiscalité locale et rappelle que la Taxe d'habitation était un lien fort entre les résidents et leur commune. La suppression de la taxe est certes compensée par l'Etat grâce à la part départementale du foncier bâti, cependant il n'y a plus de levier fiscal pour les communes

Madame le MAIRE explique que pour 2024 est annoncé également la disparition totale de l'impôt local économique, la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) perçue par les intercommunalités. Désormais sur plus de 50% de leurs recettes fiscales les collectivités n'ont plus de pouvoir de taux.

Madame le MAIRE explique le mécanisme de compensation de la Taxe d'habitation supprimée.

Madame le MAIRE présente l'évolution des dotations d'Etat pour les collectivités, en hausse mais moindre que l'inflation prévue.

Christian JABIER dit que la commune percevra l'amortisseur électricité.

MAIRE explique que le contexte est très peu lisible.

A la demande de Madame le MAIRE, la directrice des services présente brièvement les différents dispositifs énergie auxquels la commune est éligible.

Madame le MAIRE présente les perspectives en termes de subventions à l'investissement. Un Fonds Vert est créé avec des critères resserrés fortement sur des actions de transition écologique.

Christian JABIER dit que quand on lit 2 milliards d'euros pour le Fonds Vert on s'interroge sur les possibilités de capter une partie de ce flux pour une commune de la taille de Vieilleville.

Madame le MAIRE passe à la présentation de la section Fonctionnement du rapport d'orientation budgétaire. Elle présente les dépenses de fonctionnement.

Madame le MAIRE explique que la comparaison avec les moyennes départementales est à analyser avec prudence, car il y a un lien entre charges générales et charges de personnel, ces dernières étant proportionnellement moins élevées à Vieilleville.

Madame le MAIRE présente les principaux postes qui expliquent la hausse des charges à caractère général. Pour les dépenses d'alimentation elle précise que l'augmentation des coûts du prestataire de la restauration scolaire est intervenue en septembre 2022 alors que la hausse des tarifs facturées aux familles ne s'applique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Martial RICHARD explique que certains travaux de voirie apparaissent dans cette section fonctionnement, et n'apparaîtront plus dans la section investissement.

Madame le MAIRE présente les ratios concernant les dépenses de personnel et souligne que le montant par habitant est bien inférieur au montant moyen du département. Elle explique les principales raisons justifiant la hausse des charges de personnel.

Joël PHELIPPON précise que la hausse du point d'indice s'applique seulement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Sylvain MOULET dit qu'il n'avait pas compris que le service commun communication représentait une charge de personnel.

Madame le MAIRE présente les autres charges de gestion courante ainsi que l'augmentation des postes qui expliquent l'évolution, et notamment la participation à l'OGEC du fait de la hausse arithmétique du coût de l'élève en raison de la diminution des effectifs à l'école publique. Au total, il y a des hausses significatives, mais également des baisses, avec une diminution au total.

Madame le MAIRE présente maintenant les charges financières, sans évolution significative par rapport à 2021.

Madame le MAIRE souligne l'écart du montant en € par habitant et dit que la comparaison avec les moyennes départementales est difficile car toutes les communes n'empruntent pas de la même manière.

Sylvain MOULET dit que la différence avec la moyenne départementale reste très significative.

Madame le MAIRE souligne que la commune de Vieillevigne a réalisé des investissements majeurs ces dernières années.

Madame le MAIRE dit que le ratio de structure (coefficient d'autofinancement) augmente légèrement, en raison des investissements significatifs, mais reste largement en dessous du seuil d'alerte.

Madame le MAIRE passe à la présentation des recettes. Elle précise les principaux postes qui expliquent les évolutions.

Madame le MAIRE explique que les concessions cimetière sont désormais réglées en totalité à la commune qui verse ensuite sa part au CCAS.

Madame le MAIRE dit que l'intercommunalité a remboursé la Taxe d'aménagement de la station d'épuration

Evelyne RAULET relève une différence sur la ligne des indemnités journalières par rapport aux chiffres présentés en réunion de travail.

Madame le MAIRE explique que les chiffres de personnel avaient été présentés en net.

Madame le MAIRE présente les produits des impositions directes, en hausse modérée.

Madame le MAIRE indique le produit d'imposition par habitant, en deçà de la moyenne départementale. Elle souligne l'impact des bases, et non seulement des taux, sur le montant de l'impôt effectivement supporté par les contribuables.

Madame le MAIRE présente l'évolution du produit des 3 taxes locales depuis 2010, permettant de mieux cerner l'impact des compensations de l'Etat.

Madame le MAIRE présente les autres recettes d'origine fiscale. Elle explique que les montants de la taxe additionnelle sur les droits de mutation sont difficiles à prévoir car on ne sait pas s'il y en aura beaucoup en 2023 ou si ça va se tasser. La Taxe d'aménagement augmente en raison d'un nombre important de nouvelles constructions.

Madame le MAIRE présente l'évolution de la DGF versée par l'Etat, avec une part forfaitaire en baisse compensée par la Dotation de solidarité rurale (DSR). Elle dit que l'évolution confirme que le potentiel fiscal de la commune est en dessous de la moyenne nationale, et entraîne une compensation de l'Etat. La DGF est également majorée en fonction de l'effort fiscal mis en œuvre.

Damien MECHINEAU dit qu'il faudrait regarder si ces évolutions compensent l'inflation, à son avis n'est pas le cas.

Madame le MAIRE dit qu'en effet ce serait à regarder, car il ne faut pas se leurrer, dans le contexte inflationniste présent Vieilleville voit, comme l'ensemble des communes, ses perspectives se dégrader.

Madame le MAIRE présente les éléments de la dette. Elle indique que le ratio de solvabilité se dégrade car un emprunt a été contracté en 2022.

Madame le MAIRE dit qu'une nouvelle fois on peut observer que la différence avec la moyenne d'endettement des autres communes du département est significative, mais la réponse est la même : Vieilleville a été précoce pour prendre l'emprunt permettant de financer les investissements du mandat, les autres communes sont en train d'emprunter en 2023. Elle précise que l'emprunt de 2022 a été contracté en accord avec l'analyse de prospective financière qui a été faite en début du mandat

MAIRE présente le ratio « nombre d'années pour rembourser la dette ». La façon de réduire ce ratio est de maintenir un excédent de fonctionnement élevé. Pour l'année 2023, le contexte inflationniste fait que l'évolution des dépenses de fonctionnement est difficile à évaluer. Il faut cependant être conscient du besoin de faire attention.

Madame le MAIRE présente un tableau indiquant les emprunts contractés par la commune depuis 2012. Deux emprunts se sont éteints en 2019, le prochain s'éteint en 2027.

Myriam VERDIE dit que la décision de contracter l'emprunt en 2022 a été très pertinente, vu le taux très bas obtenu. Aujourd'hui les conditions sont très différentes.

Vincent AIRIAU demande s'il est possible de renégocier les taux des emprunts plus anciens.

Madame le MAIRE répond que les renseignements ont été pris mais que finalement ce n'est pas avantageux.

André LEBRETON dit qu'en effet c'est surtout au début que les intérêts sont payés.

Madame le MAIRE présente le tableau de la Capacité d'autofinancement (CAF) brute et nette. Il s'observe que l'épargne s'est tassée en 2022, ce tassement est une suite logique de tout ce qui vient d'être décliné.

Sylvain MOULET dit que cette baisse de l'épargne va réduire la capacité d'autofinancement pour de futurs investissements.

Madame le MAIRE dit qu'en effet ce sera le point de vigilance à prendre en compte.

Madame le MAIRE présente le tableau prospectif 2023-2026 et rappelle qu'il s'agit des éléments vus avec l'ensemble des élus en réunion de travail.

Madame le MAIRE dit pour certaines années la situation peut apparaître même fragile. Elle rappelle que ces perspectives ont été faites avec prudence, en maximisant les dépenses et en minimisant les recettes.

Madame le MAIRE dit que s'il n'y a pas d'alarme ou d'alerte, il faut bien étudier les marges de manœuvre pour pouvoir continuer à entretenir le patrimoine communal et investir.

Sylvain MOULET demande la raison de la hausse des charges prévue en 2025.

Madame le MAIRE explique que c'est l'ouverture de la crèche, avec du personnel et des dépenses de fonctionnement supplémentaires, même s'il y aura les recettes de la facturation aux familles.

Christian JABIER dit qu'en effet pour la crèche il y aura toujours un reste à charge pour la commune.

Madame le MAIRE souligne que certains équipements sont lourds en investissement mais n'entraînent pas de hausse des charges de fonctionnement ensuite, tandis que d'autres par nature impactent les dépenses de fonctionnement.

Madame le MAIRE dit qu'il faut trouver les leviers qui sont les nôtres pour la section de fonctionnement. Cette année le message a été passé à toutes les commissions et chefs de service de rester sur une maîtrise maximale des dépenses.

Madame le MAIRE dit qu'en s'appuyant sur les orientations retenues lors de l'analyse financière réalisée en début de mandat, concernant les investissements il y a des projets qui sont lancés, et d'autres pour lesquels il faudra sans doute se poser les bonnes questions et parfois arbitrer.

Evelyne RAULET dit qu'elle est personnellement très inquiète sur la culture, notamment concernant la Bibliothèque. Il faut un vrai pas en avant pour la culture comme il a été fait pour le sport. La fréquentation des bibliothèques montre que beaucoup d'habitants sont concernés.

Evelyne RAULET dit qu'elle a des inquiétudes pour le prochain mandat, ça va être encore compliqué. Elle dit qu'il n'est pas possible de dire aux bénévoles qu'il faut encore attendre 9 ans.

Madame le MAIRE dit qu'elle comprend parfaitement. En 2023 il va falloir arbitrer sur certains projets qui sont proposés mais pas encore engagés. Par exemple, la réfection du parking de la place des Fêtes avant l'installation des ombrières solaires, prévue pour une meilleure gestion de l'eau.

Sylvain MOULET demande si l'installation des ombrières est possible sans refaire le parking.

Damien MECHINEAU dit qu'en effet l'installation est possible. Le projet de rénovation du parking est une proposition de la commission, visant à profiter de l'installation des ombrières pour refaire le parking avec un objectif ambitieux en termes de gestion de l'eau et perméabilisation des sols. Malheureusement les subventions ne nous accompagnent pas, car ces beaux projets coûtent extrêmes chers. Il dit que sa vision personnelle est que ce sont les villes qui vont s'approprier des flux financiers, comme le Fonds Vert, pour des projets de renaturation des centres urbains. Notre commune est en campagne, plus verte, moins bitumée. C'est peut-être dommage, mais il faudra peut-être installer les ombrières sur le parking sans le refaire.

Sophie PACE dit qu'elle partage le questionnement d'Evelyne RAULET, sur la Culture même au-delà de la Bibliothèque. Elle invite l'ensemble des élus à la réunion prévue le lundi 6 mars, pour écrire le projet politique pour la culture sur la commune.

Isabelle CHANTRY dit qu'elle partage aussi l'inquiétude, à la bibliothèque il y a beaucoup de monde. Elle dit qu'il y a aussi beaucoup de lassitude.

Madame le MAIRE souhaite apporter des éléments de lecture sur les perspectives financières, et préciser que rien n'est écrit sur 2024 et après car les marges de manœuvre dépendent des choix qui seront faits en 2023.

Christian JABIER dit que ce qu'on doit créer est un lieu de rencontre et de croisement. C'est un axe majeur, dans le monde d'aujourd'hui on évolue dans des individualités. Les enjeux sur un tel dossier sont très importants.

Sylvain MOULET demande s'il est envisagé de laisser une crèche privée investir, à la place de la crèche municipale, qu'un projet serait déjà en réflexion sur la commune.

Christian JABIER dit que si la crèche est municipale ou privée, les conséquences financières pour les familles ne sont pas les mêmes. Même pour des familles avec des revenus moyens, avec des parents qui travaillent, les crèches privées deviennent peu abordables.

Sylvain MOULET dit que la mairie pourrait apporter une aide, comme pour la cantine.

Madame le MAIRE dit que justement la cantine n'est pas privée, mais municipale.

Christian JABIER dit que la mairie ne peut pas abonder pour le paiement d'une crèche privée. Dans une crèche privée il n'y pas de reste à charge, mais des bénéfices. C'est un choix de la commune d'aller sur le terrain social.

André LEBRETON dit qu'il faut du privé qui veuille y aller aussi.

Myriam VERDIE dit que le projet dont parle Sylvain MOULET n'est pas une crèche mais une Maison d'assistantes maternelles.

Damien MECHINEAU dit que dans la réflexion de la commune il y a le coût pour les familles que nous souhaitons préserver à un niveau modéré, mais aussi le projet pédagogique et éducatif qui n'est pas le même dans une crèche privée que dans la structure que nous souhaitons porter.

Sylvain MOULET demande si les investissements pour la vidéoprotection correspondent à ce qui avait été voté en 2022.

Madame le MAIRE confirme, elle précise qu'il y a eu un point de blocage sur l'installation avec TE44 (ex-SYDELA) qui est en train d'être levé.

André LEBRETON demande combien d'adhérents il y a à la bibliothèque.

Sophie PACE dit qu'un quart de la population en termes de familles, et non en nombre de cartes d'adhésion car il y a des cartes par familles ou groupes.

Madame le MAIRE précise que les investissements non affectés du tableau ne sont pas fléchés encore, c'est l'objet du débat. Les arbitrages pour 2023 seront faits au moment du vote du budget.

Madame le MAIRE dit que pour la place des fêtes il faudra laisser une petite ligne pour quelques aménagements. Pour l'Avenue de l'atlantique il s'agit d'engager des études car la voie est en très mauvais état. Il est proposé la pose de panneaux photovoltaïques toujours dans la perspective de contribuer à la production d'énergie renouvelable.

André LEBRETON demande s'il n'y aura pas d'autres frais pour les ombrières solaires.

Damien MECHINEAU dit que normalement il y aura seulement quelques frais à la marge. Selon les conventions passées avec TE44 ce n'est pas la commune qui prend en charge l'installation

Christian JABIER dit qu'il souhaite revenir de façon globale sur les éléments financiers. En dépenses de fonctionnement ça devient plus compliqué, les budgets seront de plus en plus serrés. Quand on regarde le ligne à ligne des dépenses de fonctionnement, on voit qu'il est très difficile de les contraindre. Si on se projette plus loin ça veut dire qu'on ne pourra avancer qu'avec un système d'emprunts. Alors que d'ici la fin du mandat il n'y pas de marge pour un nouvel emprunt. Donc pour serrer les dépenses il faudra aller plus loin que ce qu'on envisage jusqu'à aujourd'hui.

Nelly BACHELIER dit que ces perspectives d'investissement sont faites avec une hypothèse d'excédent de fonctionnement qu'aujourd'hui est davantage remise en question.

Madame le MAIRE présente le détail des dépenses d'investissement par programme pour 2023 et la synthèse des subventions obtenues. Elle rappelle qu'il reste des subventions demandées pas encore notifiées qui n'apparaissent pas sur le tableau.

Sylvain MOULET dit que le véhicule pour le service administratif est toujours prévu.

Madame le MAIRE rappelle que pour l'instant rien n'a encore été supprimé par rapport à la réunion de travail. C'est à l'issue des débats en cours que les arbitrages interviendront d'ici le vote du Budget.

Madame le MAIRE présente le projet de budget du lotissement communal. Elle rappelle que le Conseil a délibéré pour l'acquisition du foncier. Le Budget Annexe sera voté en mars, l'acquisition sera financée par un emprunt.

Madame le MAIRE précise qu'un budget annexe est un budget qui doit s'équilibrer par lui-même. L'emprunt sera remboursé à la vente des lots.

A l'unanimité, le Conseil municipal dit que le débat d'orientation budgétaire 2023 a eu lieu

## **2 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique**

Madame le MAIRE rappelle la résiliation anticipée du précédent contrat et la participation à un groupement de commandes avec le Centre de gestion 44.

Madame le MAIRE présente les garanties du contrat, et dit qu'il est proposé de s'assurer désormais pour les arrêts des agents CNRACL mais pas IRCANTEC.

Madame le MAIRE rappelle les conditions du précédent contrat.

Sylvain MOULET dit qu'il n'a pas reçu le contrat avec la convocation.

Madame le MAIRE dit que dans le cadre de ce groupement la commune doit choisir les garanties qu'elle souhaite contractualiser d'abord.

Question adoptée à l'unanimité

## **3 - Dénomination et numérotation des rues – Lotissement "La Coulée du Coteau – Zone Sud"**

Daniel BONNET présente la proposition de dénomination des rues.

Question adoptée à l'unanimité

## **4 - Changement de nom de la Place des (M)égriers**

Catherine BROCHARD dit que depuis plusieurs mandats la mairie a des demandes de changement de nom de cette place, dont le nom « place des Négriers » rappelle une page sombre de notre histoire.

Catherine BROCHARD dit que sur des cartes postales anciennes la place apparaît sous le nom de « place des Mégriers », nom qui apparaît également dans des actes de naissance des registres de l'état civil. Il y avait aussi une famille Mégriers sur la commune

Evelyne RAULET dit que c'est plus une correction d'erreur matérielle.

Catherine BROCHARD explique que la Commission Culture a fait une enquête auprès de la population, et tous les répondants ont souhaité que la place s'appelle place des Mégriers.

Madame le MAIRE dit que c'est vrai que c'est une demande exprimée depuis de longues années, et il avait été dit aux riverains que la question serait examinée lors de la rénovation de la place.

Bruno JAUNET dit qu'à l'origine c'est donc une demande des riverains.

Madame le MAIRE confirme, et précise que non seulement des riverains, mais aussi d'autres habitants de la commune.

Sylvain MOULET demande si tous les riverains sont d'accord.

Catherine BROCHARD précise que tous n'ont pas répondu à l'enquête, mais tous ont été sollicités. Et les répondants sont unanimement pour le changement de nom.

Question adoptée à la majorité avec 26 voix POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET; 1 voix CONTRE (Vincent de VAUCRESSON) :

Après épuisement de l'Ordre du jour et des demandes d'intervention, madame le MAIRE déclare la séance terminée.